COMITE DE SUIVI FEADER du 6 avril 2016
Type d'opération 16.8A : Conception de plans de gestion forestière ou d'instruments équivalents

Grille de sélection ayant reçu l'avis favorable du Comité

Critère de sélection	Modalités	Points
Estimation du potentiel de contractualisation	surface des peuplements contractualisables* décrits dans le projet > à 70% de la surface totale des peuplements forestiers du dossier	1
	autres cas	0
Intégration du projet dans les schémas stratégiques de développement forestiers	***situation du projet***	
	projet situé dans une zone faisant l'objet d'une SLDF (charte, PDM, etc,…) et projet situé dans une zone du PPRDF	3
	projet situé dans une zone faisant l'objet d'une SLDF (charte, PDM, etc,…)	2
	projet situé dans une zone prioritaire du PPRDF	1
	autre zone	0
	surface moyenne par propriétaire en regard des priorités du PPRDF	
	comprise entre 4 et 10 ha inclus	3
	comprise entre plus de 10 ha et 25 ha compris	2
	supérieure à 25 ha	1
	inférieure à 4ha	0
surface totale en gestion collective (concertée)	supérieure à 100 ha	2
	supérieure à 25 ha et inférieure ou égale à 100 ha	1
	supérieure à 10 ha et inférieure ou égale à 25 ha	0
surface nouvellement gérée	privée ou supérieure à 25 ha	3
	pirivée supérieure à 4 ha et inférieure ou égale à 25ha	2
	privée supérieure à 0 ha et inférieure ou égale à 4 ha	1
	forêt publique ou pas de nouvelle surface privée gérée	0

Les projets sont classés par ordre décroissant de notes totales et retenus dans cet ordre jusqu'à épuisement des crédits. Tout projet obtenant une note inférieure ou égale à **4** est rejeté même si les crédits ne sont pas épuisés.

Si égalité de note dans le choix du dernier dossier à retenir dans le cadre de l'enveloppe financière dédiée : priorité aux dossiers qui ont la meilleure note en matière de surface nouvellement gérée

Si besoin, pour départager, d'un autre critère, la priorité sera donnée aux dossiers qui auront la meilleure note en matière de surface totale en gestion collective

Définitions

Peuplements contractualisables : sont susceptibles de contractualisation à l'horizon du PDR les peuplements répondant aux attentes des industriels, à objectif de production, accessibles, d'exploitation très facile, facile ou moyennement facile selon les critères suivants :

Itinéraire de débardage	Terrain	Praticable (non accidenté et portant)			Impraticable (accidenté ou mouilleux)		
	Distance de débardage / Pente	0-15%	15-30 %	> 30 %	0-15%	15-30 %	> 30 %
Non nécessaire ou inexistant	< 200 m						
	200-1000 m						
	1000-2000 m						
	> 2000 m						
Piste à créer	quelconque						
Inaccessible	quelconque						

Exploitabilité — Très facile — Facile — Moyenne — Difficile — Très difficile

la surface contractualisable est estimée au vu des photos aériennes issues de la BD carto de l'IGN.

Sigles

SLDF : stratégie locale de développement forestier
PDM : plan de développement de massif
PPRDF : Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier